

Axe 3 : Patrimoine et projet

Responsable

- Jean-Paul Midant

Objectifs scientifiques

Objet de politiques assises sur des institutions, régies par des procédures et mises en œuvre par des pratiques professionnelles, le patrimoine architectural, urbain et paysager est une manière de penser le devenir de l'architecture et de la ville. La connaissance historique n'est qu'un préalable, les villes et les édifices ne devenant des objets patrimoniaux que sous le regard et les pratiques des sociétés et des institutions.

Dans les écoles d'architecture, les enjeux ne sont pas seulement ceux des monuments historiques mais aussi ceux d'un héritage construit ou planté, monumental ou ordinaire. Celui-ci est quotidiennement l'objet d'évolutions ou de démolitions pour répondre à la croissance urbaine ou pour adapter le cadre bâti à de nouveaux usages et à de nouvelles normes, environnementales notamment. En France, le patrimoine présente le paradoxe de connaître à la fois une extension illimitée de son paradigme et une codification extrême des procédures règlementaires de son segment le plus dur : les monuments historiques classés. Pour le reste, ce sont les imprécisions et le flou des compétences qui dominent.

Face à l'incantation du double refus de l'extension généralisée du patrimoine et de sa muséification systématique, la place du projet est ainsi un objet de questionnement permanent. La recherche dans les écoles d'architecture ne paraît cependant pas aujourd'hui à la hauteur de ces enjeux, une des raisons étant la coupure entre la protection et la création, métaphore d'une opposition entre le patrimoine et l'architecture qui traverse le ministère de la Culture et de la Communication (MCC).

La réflexion sur la possible transformation du bâti inclut la réhabilitation, la rénovation, la démolition et la reconstruction. Depuis la Deuxième Guerre mondiale, elle s'est ouverte à l'échelle urbaine puis au territoire avec la pression économique d'une des premières industries françaises : le tourisme. La mise en valeur du patrimoine, la création de nouveaux équipements pour l'accueil du public, la réflexion sur les parcours de visite et la scénographie d'exposition dans les musées, les monuments, les villes et les parcs naturels, la gestion des flux de visiteurs en relation avec le développement des modes de transports, ont considérablement enrichi cette problématique. Programmes de recherche et résultats attendus

Trois programmes sont envisagés : Reconnaissance et/ou protection de l'architecture du XXe siècle Depuis Mérimée, la « protection-du-patrimoine » se confond métonymiquement avec la notion de patrimoine elle-même. Selon le second grand ancêtre, Viollet-le-Duc, le meilleur moyen de sauver un bâtiment est de lui trouver un usage.

Le discours contemporain qui s'oppose à la muséification du patrimoine est donc aussi ancien que la notion de patrimoine elle-même, tout comme la problématique de la transformation, dont les archéologues ont montré la permanence à travers les âges. Si donc le patrimoine monumental du XXe siècle, y compris celui de l'habitation, n'est pas foncièrement différent de celui des siècles précédents, il en va différemment de la masse des bâtiments dits remarquables, mais dont la légitimité de la reconnaissance n'est pas acquise.

Interroger l'axiologie du patrimoine et les critères mobilisés dans les opérations de sélection, de classement, de hiérarchisation (authenticité/dénaturation, originalité/banalité, unicité/typicité...) éclairera ainsi quelques points théoriques et méthodologiques : comment s'articulent le scientifique et le réglementaire, l'artistique et le politique.

L'interrogation sur les systèmes de valeurs mobilisés dans la reconnaissance et le classement des édifices constitue l'arrière-plan des recherches qui étudieront la manière dont, en France, la patrimonialisation d'une partie de l'architecture du XXe siècle peine à trouver ses outils de reconnaissance et de protection. Dans cette perspective, l'évaluation du label « Patrimoine du XXe siècle », réalisée en 2011-2012 à la demande du MCC, aura été la première étape d'un examen du fonctionnement de la machine réglementaire. Après quoi, on évaluera les effets des réglementations urbaines de la reconnaissance patrimoniale, comme les Plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), les Zones de protection du patrimoine urbain et paysager (ZPPAUP), actuellement en cours de transformation en Aires de mise en valeur du patrimoine (Avap), et les Plans locaux d'urbanisme, dans un contexte de dérégulation qui vise à réduire le rôle des architectes des bâtiments de France. En effet, les « signalements » au titre des PLU ne sont pas davantage des protections que les labellisations au titre du Patrimoine du XXe siècle ; la mise en avant d'une simple « reconnaissance » ne symbolise-t-elle pas, au sommet de l'État, la primauté de la communication sur celle de la culture ?

Étude internationale des campus universitaires

Alors que les grands ensembles d'habitation ont donné lieu à une somme de publications considérable, les campus universitaires sont peu connus, peu étudiés et peu considérés par leurs gestionnaires locaux. Il revient ainsi au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'avoir, dans le cadre de l'opération Campus, lancé un inventaire et un diagnostic du patrimoine des campus universitaires. Cet inventaire et ce diagnostic, effectués en 2010-2011, sont la plate-forme à partir de laquelle sera engagée une réflexion plus systématique sur tous les établissements d'enseignement. Le second volet de ce programme s'ouvrira vers une comparaison internationale, avec l'étude de campus aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Chine.

Patrimoine architectural et efficacité énergétique : l'architecture des années 1950-1970

L'objectif affirmé d'isoler thermiquement des millions de logements existants laisse souvent de côté les conséquences de ces interventions sur la valeur patrimoniale des bâtiments concernés – une prise de conscience souvent inexistante pour l'architecture du XXe siècle et en particulier celle des années 1950-1970 (Marino, 2009). Or la valeur patrimoniale du bâti quantitativement considérable de cette période est de plus en plus largement reconnue et nécessite une approche très fine sur le plan de l'analyse architecturale comme sur le plan de la compréhension du comportement thermique d'un bâti conçu en un temps d'énergie bon marché (Pouget, 2011) et suivant des principes technico-constructifs dominés par l'industrialisation et la préfabrication (Graf et Delemontey, 2012).

Dans le prolongement d'études comme celle menée par l'Apur (Bigorgne et L'Henaff, 2011), des recherches pourront ainsi être menées dans le cadre du labex, associant analyses architecturales, techniques et scientifiques, sur le patrimoine bâti des années 1950-1970, dans le domaine du logement mais aussi dans celui des équipements, scolaires, universitaires ou hospitaliers, produits en masse dans cette période et nécessitant aujourd'hui d'importantes adaptations.

Ces recherches s'appuieront sur des études d'édifices spécifiques ou de types d'édifices et sur des approches comparatives dans différents pays d'Europe, où les traditions techniques et constructives comme les attitudes face au patrimoine sont diverses (Casciato et D'Orgeix, 2012).

Organisation, rayonnement et attractivité académiques

L'axe sera organisé en trois programmes de recherche rassemblant chacun au moins trois chercheurs

capables de porter leurs thèmes de recherche à une reconnaissance nationale, voire internationale.

Construire un tel axe dans l'UMR AUSser, c'est créer les conditions d'accueil de nouveaux chercheurs, notamment d'architectes et de constructeurs qui pourront apporter leur point de vue, nourri de leurs expériences et de leur engagement dans le métier. C'est développer, au sein de l'École doctorale Ville, Transports et Territoires de la Comue Paris-Est, un doctorat en architecture fondé sur les analyses historiques, constructives, sociétales, ainsi que sur l'expérimentation du projet architectural et urbain. C'est aussi se rapprocher d'autres pôles de réflexion aux préoccupations connexes : par exemple, l'École des Hautes Études de Chaillot, qui développe un Diplôme de Spécialisation et d'Approfondissement (DSA) « Architecture et patrimoine », dont l'Ensa de Paris-Belleville s'est inspirée pour créer une formation similaire, ou bien l'École nationale supérieure du paysage de Versailles. C'est enfin envisager des collaborations, des partages de données et d'expériences avec les laboratoires d'histoire, d'histoire de l'art, voire de géographie, de médiation culturelle et d'ingénierie touristique.

Interactions avec l'environnement social, économique et culturel L'axe est particulièrement en interaction avec les administrations du ministère chargé de la culture, et les architectes du patrimoine. Sa consolidation assure à AUSSER le rôle de pôle de compétences et d'expertises sur le patrimoine architectural et urbain dont, au ministère de la Culture et de la Communication, la direction chargée de l'architecture exprime le besoin.

Implication dans la formation par la recherche

Tous les chercheurs de cet axe sont impliqués dans les séminaires de master dans le DSA d'architecture du patrimoine de l'ENSA Paris-Belleville.

Réseau Vauban

Créé en novembre 2005, le Réseau des sites majeurs de Vauban concerne les 12 sites fortifiés par Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial

<http://www.sites-vauban.org>

Ses objectifs sont triples :

- coordonner les actions en faveur de la conservation, de la gestion et de la mise en valeur de ce patrimoine architectural, urbain et paysager exceptionnel, notamment les projets réalisés par les villes responsables de ces sites, en collaboration avec les services de l'Etat ;
- favoriser le développement d'un réseau d'échanges performant en matière d'entretien, de restauration, de conservation, de valorisation et d'animation touristique et culturelle des sites de Vauban ;
- développer un centre de ressources d'envergure internationale sur le thème de la gestion du patrimoine fortifié de Vauban.

L'ENSA Paris-Belleville a engagé un partenariat pluriannuel avec le Réseau Vauban en 2009 qui a permis la constitution d'un « Pôle architecture » dirigé par Philippe Prost, architecte-urbaniste, qui coordonne des actions de recherche et d'enseignement. Ce partenariat se traduit notamment par l'organisation annuelle de studios d'architecture sur les sites du Réseau. Les travaux sont ensuite capitalisés dans un livret et valorisés auprès du grand public par le biais d'une exposition.

Les sites du Réseau Vauban étudiés dans le cadre du studio d'architecture de Philippe Prost sont :

- en 2009 : la citadelle de Besançon
- en 2010 : le fort des Têtes à Briançon
- en 2011 : la citadelle d'Arras
- en 2012 : la ville fortifiée de Neuf-Brisach
- en 2013 : la tour de Saint-Vaast la Hougue

- en 2014 : la ville fortifiée de Longwy

En 2007, Philippe Prost a publié aux éditions Archibooks un ouvrage intitulé *Vauban : le style de l'intelligence* qui a remporté le prix du livre d'Architecture de l'Académie de l'Architecture.
